

compter, leur ont manqué ; le bourguemestre *Sebalt*, homme très-dangereux qu'ils vouloient écarter, l'a emporté sur le sieur Schan, que nos amis soutenoient : la majorité a été de 17 voix. Cette élection est un triste monument de ce que peuvent la licence et le mépris des loix ; jamais elles n'ont été violées avec autant d'audace, et vraisemblablement avec autant d'impunité ; peu s'en est fallu même que le lieu d'assemblée ne soit devenu un théâtre d'horreurs et de carnage. Des externes qui y avoient pénétré, une populace nombreuse excitée à la révolte, qui gardoit les avenues, menaçoient des plus tristes extrémités. Les bien intentionnés eurent recours à l'assistance du sénat, qui s'assembla aussitôt et se disposoit à leur prêter un secours légal ; mais leur fermeté les trahissant bien vite, l'élection s'est faite au gré de leurs antagonistes.

» Les paysans ont d'abord mieux résisté que les bourgeois à la fougue populaire. Leurs premières dispositions ne pouvoient être plus satisfaisantes ; toute la séance du 13 fut consacrée à l'examen de leurs pouvoirs ; plusieurs de ceux des amis des Bonnets ne se trouvant pas en règle, furent rayés du tableau ; mais par une suite des contradictions qui ne sont pas rares dans un pays de venalité et de factions, ils ont élu le lendemain pour leur orateur un de ceux qu'ils avoient privé la veille du droit de prendre séance avec eux. Les prêtres, plus circonspects, n'ont encore rien décidé ; ils ont seulement nommé quatre commissaires, deux de chaque parti, pour procéder à la vérification de leurs commissions, dont quelques-unes sont véritablement irrégulières. Il y a peu d'apparence qu'ils s'accordent ; ce n'est pas aussi, dit-on, le vœu de leur ordre, qui ne diffère son élection que pour voir le parti que prendra la noblesse. Cette vue seroit plausible, si nos amis avoient la sûreté d'une majorité notable, parmi les prêtres ; mais je ne vois rien qui la caractérise. Dans la